

**Intervention de la Suisse pour féliciter l'Etat du Maryland (USA)  
d'avoir aboli la peine de mort, Conseil permanent du 21 mars 2013**

PC.DEL/193/13

21 March 2013

Monsieur le Président,

Original: FRENCH

Je parle au nom de l'Andorre, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de Saint-Marin et de la Suisse.

Nous saluons l'adoption par la législature de l'état américain du Maryland d'une loi abolissant la peine de mort. Il s'agit du 18<sup>ème</sup> état aux Etats-Unis à avoir aboli la peine de mort et surtout du 6<sup>e</sup> état des Etats-Unis à franchir ce pas lors de ces six dernières années. Ces éléments démontrent que la tendance n'est pas prête de s'arrêter. Nous aimerions donc saluer le débat ayant lieu aux Etats-Unis sur cette question ainsi que le progrès atteint et nous espérons que d'autres états suivront l'exemple du Maryland.

Nous félicitons cet état ainsi que les responsables politiques impliqués pour le leadership dont ils ont fait preuve. Les principaux arguments contre la peine de mort mis en avant ont été sa nature irréversible, son manque d'effet dissuasif et son coût beaucoup plus élevé qu'une peine d'emprisonnement à vie, en raison de la procédure prenant plusieurs années et des nombreux appels permis par le système judiciaire.

Nous attendons maintenant que le gouverneur de l'état du Maryland signe sans tarder ce nouveau texte de loi. Nous demandons en outre que les peines des cinq condamnés à mort dans l'Etat de Maryland se trouvant actuellement dans l'attente de leur exécution soient commuées. Nos pays s'opposent à l'usage de la peine capitale en toutes circonstances. La peine capitale constitue une forme de punition cruelle et inhumaine, et ce quelque soit le crime perpétré.

Je vous remercie.